

Motion de Mmes Monique Guignard, Marie Vanek et M. François Sottas: «Sécurité de nos enfants à proximité de l'école des Franchises».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 décembre 1999)

MOTION

Considérant:

- le danger que représente la route sise devant l'école, cette route étant la rue principale des quartiers Vieusseux/Villars/Franchises;
- que la signalisation est peu appropriée pour indiquer la présence d'une école (route des Franchises et route de Meyrin);
- que ce passage est souvent utilisé par des véhicules en transit désireux de se soustraire aux fréquents bouchons des rues avoisinantes;
- que la vitesse excessive de certains usagers roulant dans cette zone résidentielle peut créer des accidents aux conséquences toujours dramatiques;
- la demande de nombreux habitants, pour qui la sécurité des enfants, comme dans tous les quartiers à forte affluence, est primordiale;
- que les écoles de notre ville sont de la compétence de l'administration municipale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier soit un système de ralentissement, soit une meilleure signalisation, ainsi que toutes les possibilités pour améliorer la sécurité des piétons dans ce quartier, notamment en renforçant la présence d'agents de ville aux alentours de l'école des Franchises aux heures d'entrées et de sorties scolaires.